

Compte rendu de la réunion du 21 janvier 2022

Membres présents

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Jacky HERVOUET, Eric MASSÉ, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Dominique CHARTIER, Christine DELATOUR, Nicolas LESCUREUX, Michel SZELAG

Membres absents excusés

Christian GARRET

Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Membre absent

Olivier MARIVAN

Point sur le championnat et la Coupe

Modifications à apporter au compte-rendu du 17/12/21

➤ Coupe de l'Yonne du 05/12/21

- retrait de l'amende de 5 € à Appoigny pour feuille de match non envoyée

Journée de rattrapage du 19/12/21	
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	La Selle-sur-le-Bied (feuillet blanc)

Journée de rattrapage du 09/01/22	
Carton jaune (amende de 3 €)	Daryl SPENETTE (ASCRA ASC)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	ACSRA ASC

9ème journée de championnat du 16/01/22

Carton jaune (amende de 3 €)	Yoann COLASSEAU (Rosoy 1) Clément DAUDET (La Celle-Saint-Cyr 2)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Les Bréandes 2 (feuillelet bleu) Saint-Julien-du-Sault, Les Bréandes 1, ACSRA ASC, Neuvy-Sautour, Appoigny (feuillelet blanc)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Villeroy (manque nom du responsable d'équipe) Venoy (manque signature du capitaine)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Valentin FILLOT (Chemilly-sur-Yonne 2)
Joueur sur aucune liste d'équipe (amende de 8 €)	Jimmy MARMAGNE (La Celle-Saint-Cyr 1)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Domats</u> score match Domats / Laroche 2 : 0-3 et 0 pt pour Domats <u>Stade Auxerrois</u> score match Laroche 1 / Stade Auxerrois : 3-0 et 0 pt pour le Stade Auxerrois qui devra verser une indemnité kilométrique de 16,20 € à Laroche 1 par le biais de la caution

Reports de matches

6 mars 2022

Laroche 1 / Saint-Martin Paron
 Piedalloues / Stade Auxerrois
 Charmoy FC 1 / FC Vanne Noé
 Villeroy / Neuvy-Sautour
 Chéroy / Laroche 2
 Appoigny / Rosoy 1
 Domats / ASOF Aubeois
 FC Saint-Martin FMC 1 / Fontaine-la-Gaillarde
 Rosoy 2 / Gâtinais en Bourgogne
 FC Saint-Martin FMC 2 / Charmoy FC 2
 Malay-le-Grand / US Saint-Valérien
 Senan FC / Escamps (Coupe)

20 mars 2022

Charmoy FC 1 / Escamps
 ACSRA ASC / FC Vanne Noé
 Fontaine-la-Gaillarde / Appoigny
 Gâtinais en Bourgogne / Chemilly 1
 Ormoy / US Saint-Valérien
 Neuvy-Sautour / Les Bréandes 1 (Coupe)

17 avril 2022

Laroche 1 / Mailly-la-Ville
 Charmoy FC 1 / Neuvy-Sautour
 Fontaine-la-Gaillarde / Laroche 2
 Domats / FC Saint-Martin FMC 1
 Appoigny / Chéroy
 Gâtinais en Bourgogne / Senan FC

1^{er} mai 2022

Les Bréandes 1 / Escamps
 Gâtinais en Bourgogne / La Celle-Saint-Cyr 1

Finales nationales à 11

Les finales se dérouleront les 4 et 5 juin 2022 à Migennes. La CTD football se chargera de l'organisation, avec l'aide de Daniel TRUCHY, membre du comité directeur, et de Romain LOPES et Charly GONZALEZ, salariés de l'UFOLEP.

Ce comité d'organisation travaillera en partenariat avec le club de Migennes, qui accueille la manifestation, et la municipalité de Migennes.

Questions diverses

➤ Rappels :

↪ les clubs n'ayant pas d'arbitre officiel et qui ne présentent pas de candidat à la session de formation du samedi 12 mars prochain seront sanctionnés en fin de saison.

↪ les arbitres doivent arbitrer obligatoirement cinq matches officiels, au minimum, par saison, pour valider leur qualification.

↪ les candidats-arbitres doivent officier deux matches supervisés, avant la fin de saison, pour valider leur examen.

➤ Pour célébrer les 10 ans de la mise en place de formations PSC1 à l'UFOLEP, le comité départemental de l'Yonne a pris les engagements suivants :

- formation gratuite dispensée pour les arbitres (football) et les commissaires (activités cyclistes)
 - formation proposée à prix coûtant (12 € au lieu de 60 € par personne) aux associations affiliées
- Des informations complémentaires vous seront prochainement transmises.

De plus, la CTD football a décidé que les arbitres qui suivront cette formation n'auront plus que 4 matches minimum à officier, au lieu de 5, durant la saison.

Date de la prochaine réunion vendredi 25 février 2022
--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU